

## VILLE DE SHANNON Province de Québec

# AVIS PUBLIC RÈGLEMENTS NUMÉROS 679(A)-22 ET 681-22

### AVIS DE PROMULGATION

#### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général par intérim, trésorier et greffier de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, les règlements suivants :

Règlement numéro 679(A)-22 remplaçant le Règlement 679-22 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme (600-18) de manière à mettre à jour le développement hors périmètre urbain et les aires d'affectation

Règlement numéro 681-22 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (606-18) de manière à mieux encadrer l'émission de permis pour les usages conditionnels

Les intéressés pourront consulter les dits règlements sur le site Internet à www.shannon.ca .

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

JE, soussigné Sylvain Déry, directeur général par intérim, trésorier et greffier de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 17 juin 2022 conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 17º JOUR DE JUIN 2022

Le directeur général par intérim, trésorier et greffier,

Sylvain Déry, avocat, MBA,

doctorant en administration publique, OMA